

# **SIA DU CHAPY**

**Compte-rendu de la commission syndicale  
Réunie en séance publique le jeudi 31 août 2017 à 18h30  
En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA  
Séance ordinaire**

**Date de convocation : 17 août 2017**

**Date d'affichage : 11 septembre 2017**

**Présents titulaires :** Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON, MM. Nicolas GINDRE, Michel PRUVOT, Jean-Louis MICHARD et Christian BIENMILLER,

**Absents excusés:** M. Denis GAILLARD supplée par M. Jean-Louis MICHARD, Mme Emilie RAFFIN supplée par M. Christian BIENMILLER et Mme Michelle MILLET.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Mme Michelle MILLET de la commune de Lamoura ; il donne lecture de l'ordre du jour et demande à l'assemblée, suite au changement du Receveur Municipal, d'ajouter la délibération relative à l'attribution d'indemnité ; l'assemblée délibérante accepte.

## **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 mai 2017.**

En l'absence de commentaire le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président nomme madame Marie-Claire ROBEZ-MASSON secrétaire.

## **2) Délibération sur les rapports annuels SOGEDO et GUESAC'EAU :**

Monsieur le Président rappelle que, lors du précédent conseil, la délibération avait été ajournée faute de pouvoir comparer le rapport d'activité de l'assistance technique départemental avec les rapports du délégataire SOGEDO et, du prix et de la qualité du service public, du cabinet conseil GUESACEAU.

En complément du compte-rendu du 5 mai dernier, Monsieur le président présente le rapport du cabinet conseil GUESACEAU, synthèse des rapports SOGEDO et Assistance Technique Départementale :

- Le service est exploité en affermage par le délégataire SOGEDO, jusqu'au 30 septembre 2023, qui assure les prestations de fonctionnement, d'entretien des installations et de l'ensemble des ouvrages ; il gère également le renouvellement des collecteurs et des équipements électromécaniques.

La collectivité prend en charge la mise en services des collecteurs, le renouvellement des canalisations, des postes de relèvement et le génie civil.

Le curage hydrodynamiques et le traitement des boues sont réalisés par des prestataires extérieurs.

La société SUEZ assure le suivi des abonnés, la relève des compteurs et la facturation.

- L'estimation de la population desservie est de 977 habitants ;  
On compte 747 abonnements en 2016 (+3%) : 304 sur Septmoncel et 443 sur Lamoura après régularisation des copropriétés.  
On constate une légère augmentation sur les volumes des abonnés domestiques
- Les effluents de la STEP, après traitement biologique, sont rejetés dans le ruisseau du Chapy par arrêté préfectoral et sous contrôle d'analyses ; le prochain arrêté, pris pour 20 ans (2017-2036), sera plus stricte mais n'aura pas d'incidence, la station de Septmoncel étant performante.
- Détail de la tarification :

		1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	variation
<b>Part de l'exploitant :</b>				
Part fixe (€HT/an)	Abonnement ordinaire (120 m <sup>3</sup> )	54,14	53,96	-0,33%
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	0,6600	0,6580	-0,30%
<b>Part de la collectivité :</b>				
Part fixe (€HT/an)	Abonnement ordinaire (120 m <sup>3</sup> )	30,00	30,00	0,00%
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )	Le m <sup>3</sup>	0,50	0,50	0,00%
	Redevance de de modernisation des réseaux de collecte	0,16	0,16	0,00%
	TVA	10%	10%	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	variation
Exploitant	133,34	132,92	-0,31%
Collectivité	90,00	90,00	0,00%
Redevancè de de modernisation des réseaux de collecte	19,20	19,20	0,00%
TVA	24,25	24,21	-0,16%
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>266,79</b>	<b>266,33</b>	<b>-0,17%</b>

Soit un prix théorique de 2,22 € TTC /m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>.

Recettes d'exploitation :

- l'exploitant a perçu 54,2% des recettes avec une variation de +0,5% entre 2015 et 2016,
- la Collectivités a perçu 36,7% des recettes avec une variation de +16,1%, entre 2015 et 2016, qui s'expliquent par un retard dû aux versements des impayés pour les trois dernières années et par la régularisation des abonnements des copropriétés de Lamoura,
- 9,1% concerne la TVA,
- En 2015 88,90 tonnes de boues ont été évacuées contre 97,20 en 2016,

Les rapports SOGEDO, Cabinet Conseil GUESAC'EAU et Assistance Technique Départementale sont adoptés.

Délibération votée à l'unanimité. N°392017 N°8

### 3) Campagne de déshydratation des boues 2017 :

Monsieur le président informe que nous sommes dans l'attente des résultats des dernières analyses qui, cette année, ont été faites avant la campagne de déshydratation ; selon les résultats il conviendra de chauler les boues à hauteur de 30%.  
La déshydratation débutera semaine 38.

### 4) Point sur le passage caméra secteur du Villages Vacances :

Un passage caméra a été effectué sur le secteur du village de vacances. Après passage du camion hydrocureur, la société SOGEDO a été relativement surprise de la quantité de graisse trouvée dans les conduites cependant globalement le réseau est en bon état et la partie en béton comporte très peu de casse.

Le président propose pour l'exercice 2018 de remettre à neuf, en diamètre 200, le collecteur principal sur 200 à 250 mètres de réseau. Les regards devraient pouvoir être conservés.

L'assemblée acquiesce.

### 5) Indemnités du Receveur Municipal :

Le président expose que suite au changement de trésorier, il convient de délibérer à nouveau sur les conditions d'indemnités du receveur municipal ; pour rappel monsieur Philippe CASTELAIN est en poste à Saint-Claude depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après discussion, le comité syndical décide d'octroyer à monsieur CASTELAIN « l'indemnité de conseil » au taux de 70% pour l'année 2017 et de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.


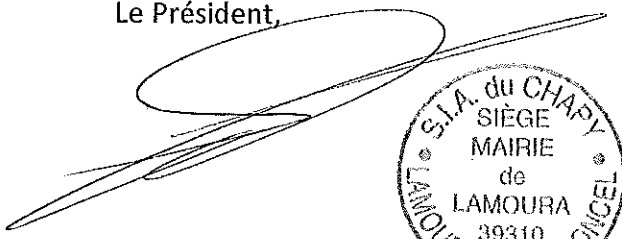
Délibération votée à l'unanimité. N°392017 N°9

### 6) Questions diverses

- Monsieur Pruvot demande qu'elle est l'entreprise qui effectuera les travaux du Village de Vacances ; monsieur Gindre répond que l'on procèdera à une consultation.

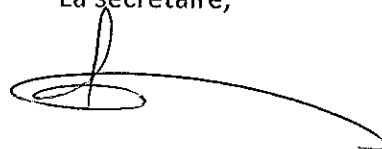
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

Le Président,



Nicolas GINDRE

La secrétaire,



Marie-Claire ROBEZ-MASSON